

REGION BRETAGNE

n° 18\_DFE\_SBUD\_01

CONSEIL REGIONAL  
15, 16 et 17 février 2018  
DELIBERATION

**Fiscalité indirecte**  
**Taux pour 2018**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 23 janvier 2018, s'est réuni le vendredi 16 février 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (de 8h30 à 10h35, puis de 12h30 à 20h), Monsieur Pierre BRETEAU (de 11h30 à 21h20), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT (à partir de 10h10), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (jusqu'à 16h45), Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 12h15), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 15h15), Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 21h20), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 18h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 18h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 8h30 à 8h40, puis de 14h10 à 15h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h15 puis après 19h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 21h20), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (jusqu'à 19h10), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN (jusqu'à 15h), Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 17h45), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 20h40), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h30), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD (jusqu'à 17h20), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI de 10h35 à 12h30 et à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 20h), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER de 8h30 à 11h30 puis après 21h20), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ à partir de 16h45), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA à partir de 12h15), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN à partir de 15h15), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 21h20), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 18h50), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Isabelle LE BAL à partir de 18h40), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE de 8h40 à 14h10 puis après 15h), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUINEAUX-PEDRONO de 16h15 à 19h30 ), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 21h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Philippe MIALHES à partir de 19h10), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 17h45 jusqu'à 18h40 puis à Madame Delphine DAVID à partir de 18h40), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir à Monsieur QUILLIVIC à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Code général des impôts.

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 5 février 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales du 12 février 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

### **DECIDE**

**(Les groupes Front National et Droite, Centre et Régionalistes, votent contre)**

**-DE MAINTENIR** le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur (cartes grises) à 51€ par cheval-vapeur ;

**-DE RECONDUIRE** l'exonération de 50 % de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules en faveur des véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen des énergies « propres » (énergie électrique, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superéthanol E85), visés à l'article 1599 novodecies A du code général des impôts ;

**-DE MAINTENIR** le taux de la taxe sur les permis de conduire à 0€ ;

Conformément à l'article 1599 *sexdecies* du code général des impôts, ces taux ainsi que leurs exonérations resteront applicables tant qu'ils ne seront pas modifiés.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD